

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_2_3

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille dix neuf , le mardi 26 mars à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Mars 2019

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de 2018.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 au budget primitif de 2019, pour la somme de 90 401,92 € au compte 1068 et le solde soit 123 329,55 € au R002;
- Décide d'affecter le déficit d'investissement 2018 au budget primitif 2019, pour la somme de 64 825,92 € au D001;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 26/03/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot